

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 237 Rect.

présenté par
M. Flajolet

ARTICLE 34 BIS

Après le mot « État », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 de cet article :
« si cette modification ne porte pas atteinte aux objectifs de ce schéma. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 34 du projet de loi.